

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 25 novembre 2019 à 18 heures**

L'an deux mil dix-neuf, le 25 novembre, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur de LATOUR Henri, Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 18 novembre 2019 en vertu de l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : MM. de LATOUR, BENEFICE, Mmes ZANCHI, BOUVOT, M. SERRE, Mme GRAND, M. LAFONT, Mmes OLIVIER, VALIENTE, MM. FIGUIERE, ESPAZE, Mme ROUVERET.

M. ANTON donne pouvoir pour voter en son nom à M. de LATOUR

**ABSENTS** : Mme GAILLARD, M. KERNER

\_\_\_\_\_  
Madame Jacqueline VALIENTE est élue secrétaire de séance

**OBSERVATIONS SUR LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 AOÛT 2019**

*M. ESPAZE : Page 11, je tiens à préciser que la lettre de ma femme est très bien.*

Sans autres observations, le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 août 2019 est adopté à l'unanimité.

Avant tout débat, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- Fonds de concours CAC
- Renouvellement ligne de trésorerie
- Indemnité du Receveur Municipal.

Accord du Conseil Municipal.

## SITUATION BUDGETAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2019

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Patrick BENEFIGE, Adjoint aux Finances.

La situation budgétaire a été examinée en commission Finances le 13 novembre dernier ; 7 conseillers municipaux étaient présents, deux se sont excusés de ne pouvoir être présents.

**Au niveau du budget principal de la commune**, sur la base des comptes arrêtés au 30 septembre, la prévision budgétaire globale initiale pour 2019 devrait être respectée. En dépenses, la projection au 31/12/2019 présente une possible baisse de 30 000,00 € par rapport à la prévision de 1 351 579,99 €.

En recettes, le montant total réalisé au 31/12/2019 devrait être supérieur à la prévision d'environ 30 000,00 €.

En tout état de cause l'excédent budgétaire de 199 500,00 € prévu au budget sera atteint et permettra d'alimenter correctement la section d'investissement.

### **Restauration scolaire :**

L'apport de la commune devrait atteindre une somme voisine à celle prévue au budget, soit environ 37 400,00 €.

En dépenses, il est nécessaire d'effectuer une Décision Modificative (D.M.) à hauteur de 4 440 € entre la ligne Alimentation qui augmente et la ligne Personnel qui diminue. A noter que 99 élèves sont inscrits à la cantine depuis la rentrée scolaire 2019 (+ 6 par rapport à 2018) et nous devrions atteindre en fin année le nombre de 9 160 repas servis, soit 140 repas de plus qu'en 2018.

### **Périscolaire :**

L'apport de la commune prévu au budget pour un montant de 22 220 € pourrait atteindre en fin d'année la somme d'environ 25 000 €, ceci en raison de recettes moindres (familles et communes voisines) que celles budgétées.

Une D.M. d'un montant de 600 € est nécessaire pour rééquilibrer, en dépenses, la ligne Intervenants qui diminue et la ligne Transport-Sorties qui augmente.

### **Parc locatif :**

Le total des recettes réalisées devrait être supérieur aux 150 000 € budgétés, malgré la recette liée au photovoltaïque de 6 800 € au lieu des 8 000 € attendus. L'excédent prévu sera donc atteint et permettra le virement prévu à la section d'investissement à hauteur, si nécessaire, de 73 400 €.

### **Budget principal, remarques :**

#### En dépenses,

La ligne « Remb. Rémunérations » atteindra bien en fin d'année la prévision de 100 000€ car est attendu d'ici là l'enregistrement d'un total de 50 000 € entre le remboursement de salaires par CAC (Personnel du Centre de loisirs extrascolaire) et les remboursements suites aux arrêts maladie.

### En recettes,

Les Produits Exceptionnels de 14 973,67 € sont principalement composés de :  
+ 3 000 € suite à la dissolution du SIVOM  
+ 9 940 € d'un reliquat de subvention en provenance du SMEG pour la mise en discrétion des réseaux au Cap de Ville.

En dépense et en recettes, une D.M. est nécessaire pour augmenter de 10 000 € le chapitre relatif au Personnel, compensé par une recette supplémentaire constatée à la ligne « Taxe de Mutation » qui passe de 40 000 € prévus à 50 000 € à inscrire au budget. Le dépassement de la prévision des charges de personnel (+ 1,32 %) est dû à l'augmentation de l'assurance garantie statutaire et à la charge nouvelle de contrats occasionnels conclus en vue des nouvelles embauches en 2020 du fait de l'évolution attendu de l'équipe des agents techniques.

En investissement, le virement prévu depuis la section de fonctionnement à hauteur de 156 570 € permettra de couvrir les investissements réalisés.

### **Budget « Chaufferie Bois »**

R.A.S. au niveau budgétaire.

Remarque : les travaux d'étanchéité du silo ont été réalisés et ont coûté 6 120 € sur lesquels nous serons remboursés à hauteur de 4 260 €.

*M. ESPAZE :* Les travaux d'étanchéité du silo devraient être remboursés par l'assurance.

*M. SERRE :* Ce qui est le cas, par sécurité des travaux supplémentaires ont été réalisés.

*M. ESPAZE :* L'architecte a fait une faute, il aurait dû prévoir.

### **Budget Centre de Création et de Formation**

En fonctionnement une D.M. est nécessaire pour augmenter de 2 000 € la ligne Assurances (assurance Dommage Ouvrage à passer en fonctionnement au lieu d'investissement) compensée par la diminution du virement prévu à la section d'investissement qui passe de 33 000 € à 31 000 €.

### En investissement,

Une D.M. est nécessaire pour enregistrer au budget les évolutions du plan de financement qui a été voté :

- 65 000 € sur la DETR 2019 qui est devenue DSIL pour 50 000 €  
+ 34 400 € sur subvention Région (ainsi portée à 109 800 € sur 2019 sur un total de 150 000 €)  
+ 30 600 € sur subvention Département (ainsi portée à 97 700 € sur 2019 sur un total de 134 200 €)

### **Budget Eau et Assainissement**

R.A.S. au niveau de la réalisation des prévisions budgétaires.

### 3 remarques :

1 - La ligne « Annulation Titres » correspond à des annulations qui ont fait l'objet de refacturation à la suite de réclamations des usagers.

2 - Nous continuons à « piocher » dans l'excédent antérieur pour couvrir les dépenses de l'année car nos recettes de l'année restent insuffisantes. L'année 2020 sera également couverte par le reliquat de l'excédent antérieur et ne nécessitera pas de revoir les tarifs.

3 – En 2021, la compétence « Eau et Assainissement » passe sous Communauté de Communes.

## **MODIFICATIONS DE CREDITS**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances du 13 novembre 2019, DECIDE, à l'unanimité, de modifier ainsi qu'il suit les crédits budgétaires 2019 pour les différents budgets :

### Cantine :

- 60623 Alimentation ..... : + 4 400
- 6215 Personnel ..... : - 4 400

### Périscolaire :

- 6248 Sorties ..... : + 600
- 6218 Intervenants ..... : - 600

### Commune :

- 6413 Personnel non titulaire ..... : + 10 000
- 7381 Taxe Mutation ..... : + 10 000

### M 49 :

- 6378 Redevance Agence de l'eau ..... : - 23 682
- 701249 Redevance Pollution ..... : + 16 495
- 706129 Redevance réseaux ..... : + 7 187
  
- 673 Annulations antérieurs ..... : + 500
- 70111 Factures d'eau ..... : + 500

### Cure :

- 6161 Assurance ..... : + 2 000
- 215318 Travaux ..... : - 2 000
  
- 1311 Région ..... : + 34 400
- 1311 Département ..... : + 30 600
- 1311 Etat DSIL 2019 ..... : - 65 000

## ETAT DE L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Monsieur Patrick BENEFICE présente à l'assemblée, l'état de l'endettement de la Commune.

Cet état récapitule, budget par budget, sur les années 2007 à 2019, la liste des emprunts contractés par la commune, avec un point fait à 2007, 2013 et 2019.

### BUDGET PRINCIPAL

| Désignation emprunt                       | Montant | Année Début | Capital restant dû, fin... |         |         | Annuité 2020 | Année Fin |
|---|---------|-------------|----------------------------|---------|---------|--------------|-----------|
|   |         |             | 2007                       | 2013    | 2019    |              |           |
| Atelier relais                            | 277 229 | 1998        | 119 798                    |         |         |              | 2012      |
| Renov. Maison Maurin (81 rue de la Place) | 96 212  | 1996        | 31 050                     |         |         |              | 2011      |
| Garderie et église                        | 76 225  | 1995        | 15 505                     |         |         |              | 2009      |
| Bâtiment des Glycines                     | 46 675  | 1989        | 13 053                     |         |         |              | 2010      |
| Maison Maurin PCA (81 rue de la Place)    | 16 160  | 1997        | 5 509                      |         |         |              | 2011      |
| Construction Maison de Retraite           | 288 290 | 1993        | 72 073                     |         |         |              | 2012      |
| Renégociation 6 prêts                     | 558 290 | 2000        | 265 481                    |         |         |              | 2012      |
| Ecole Maternelle                          | 304 898 | 2001        | 274 321                    | 235 202 | 178 473 | 23 083       | 2 030     |
| Crèche                                    | 152 449 | 2001        | 136 497                    | 116 444 | 88 731  | 11 308       | 2 030     |
| Ecole Primaire                            | 800 000 | 2007        | 771 914                    | 581 044 | 345 461 | 56 646       | 2 026     |
| Parking coop.                             | 40 000  | 2012        |                            | 38 580  | 33 557  | 2 356        | 2 041     |
| Déviation HLM 2ème tranche                | 100 000 | 2014        |                            |         | 73 650  | 6 454        | 2 034     |

Capital restant dû au 31 décembre 2019 : 719 872

Epargne brute 2018 : 142 192

Capacité de désendettement : 5,06 années

### PARC LOCATIF

| Désignation emprunt                       | Montant | Année Début | Capital restant dû, fin... |         |         | Annuité 2020 | Année Fin |
|---|---------|-------------|----------------------------|---------|---------|--------------|-----------|
|   |         |             | 2007                       | 2013    | 2019    |              |           |
| Palulos maison Maurin (appartement)       | 15 245  | 1997        | 2 059                      |         |         |              | 2011      |
| Maison Poujol-appartements (75 r.Place)   | 76 225  | 2001        | 68 580                     | 58 800  | 44 618  | 5 771        | 2030      |
| Maison Poujol-bureaux (75 r. de la Place) | 137 204 | 2001        | 123 364                    | 105 699 | 80 140  | 10 344       | 2030      |
| Toiture et gîte Cure                      | 100 000 | 2007        | 94 756                     | 59 402  | 16 345  | 8 584        | 2021      |
| Appartements Maternelle                   | 100 000 | 2007        | 94 313                     | 55 180  | 13 074  | 6 757        | 2021      |
| Panneaux photovoltaïques                  | 130 000 | 2012        |                            | 113 855 | 57 543  | 12 850       | 2024      |
| Maison et Atelier Rimbal                  | 220 000 | 2012        |                            | 212 191 | 184 563 | 12 955       | 2041      |
| Maison de Santé                           | 624 000 | 2015        |                            |         | 546 000 | 25 155       | 2 054     |

Capital restant dû : 942 283

Epargne brute 2018 : 163 942

Capacité de désendettement : 5,75 années

## CHAUFFERIE BOIS

| Désignation emprunt | Montant | Année<br>Début | Capital restant dû, fin... |      |        | Annuité<br>2020 | Année<br>Fin |
|---------------------|---------|----------------|----------------------------|------|--------|-----------------|--------------|
|                     |         |                | 2007                       | 2013 | 2019   |                 |              |
| Emprunt chaufferie  | 82 000  | 2017           |                            |      | 72 145 | 5 270           | 2036         |

Capacité de désendettement : 3.73 années

## EAU ET ASSAINISSEMENT

| Désignation emprunt                          | Montant | Année<br>Début | Capital restant dû, fin... |         |         | Annuité<br>2020 | Année<br>Fin |
|--|---------|----------------|----------------------------|---------|---------|-----------------|--------------|
|  |         |                | 2007                       | 2013    | 2019    |                 |              |
| Station d'épuration                          | 252 320 | 1996           | 108 508                    | 30 151  |         |                 | 2015         |
| Renégociation 6 prêts                        | 29 871  | 2000           | 14 219                     |         |         |                 | 2012         |
| Liaison Ste Croix - Rive Gauche              | 521 041 | 2009           |                            | 453 938 | 268 181 | 27 257          | 2039         |
| Assain. Calviac et réfection rue de la Croix | 400 000 | 2010           |                            | 361 755 | 284 016 | 22 987          | 2035         |
| Déviation HLM                                | 500 000 | 2012           |                            | 491 126 | 448 779 | 29 180          | 2047         |
| AEP Rive droite                              | 200 000 | 2016           |                            |         | 180 000 | 8 150           | 2 055        |

Capital restant dû : 1 280 976

Epargne brute 2018 : 41 103

Capacité de désendettement : 31.17 années

### ENDETTEMENT COMMUNE DE LASALLE de 2007 à 2019 (sauf eau et assainissement)

|                                 | 2007         | 2013         | 2019         |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Total endettement               | 2 091 273,00 | 1 576 397,00 | 1 734 300,00 |
| Total Epargnes brutes 2018      |              |              | 325 494,00   |
| Capacité moyenne désendettement |              |              | 5,33         |

La synthèse de ce document montre que :

- L'endettement en fin 2013 et fin 2019 est resté inférieur à celui atteint à fin 2007.
- En dehors du budget Eau et Assainissement, la capacité de désendettement de la commune, dans chacun des 3 budgets (Principal, Locatif et Chaufferie Bois), varie de 4 à 6 ans.

A savoir que la limite critique est à 15 ans et la moyenne acceptable est à 10 ans, nous avons donc un niveau d'endettement très raisonnable au regard des capacités de remboursement de la commune.

Pour l'Eau et l'assainissement, qui est un budget autonome où ce sont les factures aux usagers qui équilibre le budget, il est normal d'étaler sur 30, voire 40 ans, le remboursement des emprunts pour diminuer les annuités et garder un prix de l'eau le plus bas possible.

- M. ESPAZE :** *L'endettement a considérablement augmenté entre 2013 et 2019.*
- M. BENEFIGE :** *Il faut mettre en rapport les réalisations, notamment la création de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, il y a effectivement une augmentation d'environ 200 000 € entre 2013 et 2019 mais cela est inférieur à 2007.*
- 
- Mme GRAND :** *A l'entrée du village et dans la montée des HLM, la voirie est à refaire.*
- M. de LATOUR :** *Cela sera fait lorsque les travaux électriques et autres seront terminés.*
- M. SERRE :** *La dégradation de la voirie est due aux travaux d'électricité, éclairage public, il vaut mieux être certain qu'il n'y aura pas d'autres travaux avant de refaire la voirie.*
- M. de LATOUR :** *La voirie de la montée des HLM et de la rue du Commandant Faisse va être refaite sous peu.*
- M. SERRE :** *En principe d'ici la fin de l'année.*
- M. LAFONT :** *La fibre doit être amenée par Télécom.*
- M. SERRE :** *Ces deux voiries ne seront pas impactées, je ferai une intervention à ce sujet en fin de séance.*

|  |
|--|
| <p align="center"><b>FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES<br/>CAUSSES-AIGOUAL-CEVENNES « TERRES SOLIDAIRES »</b></p> |
|--|

Monsieur Patrick BENEFIGE rappelle à l'assemblée qu'un fonds de concours à la Communauté de Communes Causses-Aigoual-Cévennes « Terres Solidaires » pour les travaux de la Crèche Halte-Garderie est prévu au Budget Primitif 2019. Le montant définitif est maintenant connu, il est de 14 750.13 €.

**Mme ROUVERET :** *Qu'est-ce que ces travaux ?*

**M. BENEFIGE :** *Il s'agit de la mise aux normes de la Crèche Halte-Garderie dont le reste à charge est de 29 500.26 € (sur un total des travaux de 112 590,40€), reste à charge, subventions déduites, qui est partagé entre la Communauté de Communes et la Commune.*

Accord du Conseil Municipal.

## TARIFS 2020 – REGIE DE COORDINATION

Monsieur Patrick BENEFIGE informe le Conseil Municipal que la Commission des Finances du 13 novembre 2019, propose de ne pas augmenter les différents tarifs existants en 2020. DE nouveaux tarifs sont à créer :

- Location Glycines par un traiteur : 150 € par jour
- Meublé du 75 rue de la Place :
  - Location 1 chambre, par nuit : 18 € l'été – 20 € l'hiver
  - Artiste en résidence en lien avec collectif Pont de Fer :
    - 1<sup>ère</sup> personne, par nuit : 9 € l'été – 11 € l'hiver
    - A partir de la 2<sup>ème</sup> personne, par nuit : 4 € l'été – 6 € l'hiver

## LOYERS 2020

Sur proposition de la Commission des Finances du 13 novembre 2019 :

| <b>2020</b>   |        |
|---|--------|
| <b>PAR MOIS</b>   |        |
| <i>Tous les baux sont révisables au 1er janvier de chaque année, en fonction de l'indice de référence des loyers du 1er trimestre soit 1,70 % pour 2020 (2016 : 126,26 - 2017 : 125,90 - 2018 : 127,22 - 2019 : 129,38)</i> |        |
| 81 rue de la Place - Appart.  | 447,48 |
| 81 rue de la Place - Le Grillon (1er avril)   | 26,19  |
| 81 rue de la Place - Club Cévenol (1er avril)   | 26,19  |
| 81 rue de la Place - Bureau   | 52,06  |
| Filature de Fer - Atelier M. Bernard LE NEN   | 55,34  |
| Filature de Fer - Atelier Mme Isis OLIVIER  | 55,34  |
| 75 rue de la Place - Dispensaire  | 62,96  |
| 75 rue de la Place - Appart. 2 <sup>ème</sup> droite  | 322,55 |
| 75 rue de la Place - Appart. 2 <sup>ème</sup> gauche  | 448,67 |
| 75 rue de la Place - Appart. 3 <sup>ème</sup> meublé  |        |
| 75 rue de la Place - Fruits oubliés   | 154,93 |
| Lotissement les Glycines - Villa N° 1   | 405,44 |
| Lotissement les Glycines - Villa N° 2   | 405,44 |
| Lotissement les Glycines - Villa N° 3   | 405,44 |
| Lotissement les Glycines - Villa N° 4   | 405,44 |
| Lotissement les Glycines - Villa N° 5   | 405,44 |
| Lotissement les Glycines - Villa N° 6   | 405,44 |
| Lotissement les Glycines - Villa N° 7   | 405,44 |
| Lotissement les Glycines - Villa N° 8   | 405,44 |
| Lotissement les Glycines - Villa N° 9   | 405,44 |
| Lotissement les Glycines - Villa N° 10  | 405,44 |
| Lotissement les Glycines - Villa N° 11  | 405,44 |
| Lotissement les Glycines - Villa N° 12  | 405,44 |
| Appartement Ecole Maternelle N° 1   | 373,82 |

|   |          |
|---|----------|
| Appartement Ecole Maternelle N° 2         | 373,82   |
| 58 rue de la Croix - Art Scène            | 27,70    |
| 59 rue de la Croix - Microsillon          | 27,70    |
| 58 rue de la Croix - Champ-contrechamp    | 55,39    |
| Perception - Rez-de-chaussée              | 495,79   |
| Perception - 1er étage                    | 568,65   |
| Mairie 3ème étage                         | 54,46    |
| Villa Rimbal                              | 319,69   |
| 116 rue de la Gravière - Comité des Fêtes | 42,61    |
| 116 rue de la Gravière - Bureau           | 42,61    |
| 116 rue de la Gravière - l'EPI            | 53,27    |
| Terre des enfants                         | 52,07    |
| Maison de Santé - Arthérapeutes           | 50,85    |
| <b>PAR AN (révision triennale)</b>        |          |
| Modern'Bar                                | 5 553,00 |
| Salon de Coiffure                         | 2 806,92 |
| Cabinet Médical                           | 0,00     |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mmes ZANCHI, OLIVIER et M. LAFONT ne participant pas au débat et au vote) :

- ADOPTE les tarifs 2020 du service Parc Locatif tels que présentés.

|   | 2020      |
|---|-----------|
| <b>PAR AN Locations bâtiments communaux</b> |           |
| Maison de Santé Pluriprofessionnelle        | 35 779,81 |
| Gendarmerie                                 | 57 600,00 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs 2020 du Budget Principal tels que présentés.

**Mme BOUVOT :** *Le Modern'Bar a une révision triennale et son loyer n'a pas augmenté.*

**M. BENEFIGE :** *Le délai de 3 ans est reparti avec le bail signé par les nouveaux propriétaires.*

### BON D'ACHAT POUR LE PERSONNEL

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 13 novembre 2019, concernant l'attribution pour 2020, au personnel ci-dessous, d'un bon d'achat dans les commerces de Lasalle :

- d'une valeur de 80 €, sous forme de 8 bons de 10 € pour :  
Mme CHAUBET, Mlle DILLINGER, Mme GIOVANNELLI, Mme ANTON, Mme PANTEL, Mme VECCIANI, M. JULIEN, M. PRADEILLES, M. ROUX, Mme SOULIER, Mlle MARTIN, Mme GALMICHE, Mlle PASTRE, Mme FUSTER, M. R. ARBOUSSET, M. VIALA, M. ALVERDE, Mme EMERI, M. T. ARBOUSSET, Mme HERBSTER, Mme GUERIN, Mme PEREDES, M. SIRANTOINE, M. Pascal THEROND, Mme GIRAN, Mme BOURRIT.
- d'une valeur de 40 €, sous forme de 4 bons de 10 € pour :  
M. Jean-Philippe THEROND

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE l'attribution de bons d'achat pour le personnel pour l'année 2020 tels que présentés.

|                 |
|-----------------|
| <b>S.M.E.G.</b> |
|-----------------|

Monsieur Alain SERRE présente à l'assemblée les demandes, vues en Commission des Finances le 13 novembre 2019, d'inscription au programme des travaux 2020 du SMEG.

|   | Coût des travaux | Part communale   |
|---|------------------|------------------|
| Poste Francisque - Renforcement           | 52 748.28        | 0                |
| Rue de la Baraque - dissimulation réseaux | 57 938.52        | 2 896.93         |
| Rue de la Baraque - éclairage public      | 7 791.40         | 3 246.42         |
| Rue de la Baraque - Télécom               | 13 641.52        | 13 641.52        |
| <b>Total Rue de la Baraque</b>            | <b>79 371.44</b> | <b>19 784.87</b> |

**M. ESPAZE :** *Le renforcement n'aurait-il pas pu être prévu avec les travaux d'enfouissement ?*

**M. SERRE :** *Cela arrive régulièrement.*

**Mme GRAND :** *Quelle section de la rue de la Baraque est concernée ?*

**M. SERRE :** *De la menuiserie au stop.*

**Mme GRAND :** *Attention, il y a des services.*

**M. SERRE :** *Il y a effectivement beaucoup de réseaux qui passent dans ce secteur.*

**M. FIGUIERE :** *Devant chez moi, il y a une borne avec parfois des branchements sauvages, j'en ai averti le Garde.*

**M. SERRE :** *Je vais vérifier si elle est toujours utile et la mettre en sécurité.*

## **Renforcement Poste Francisque :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux :  
Renforcement

Ce projet s'élève à 52 748.28 € HT soit 63 297.94 € TTC.

### **Définition sommaire du projet :**

Une FPT portant le numéro 2019R014 a été émise par ENEDIS concernant le réseau basse tension issu du poste « Francisque » sur la commune de Lasalle. 2 départs basse tension sont en contrainte intensité et 28 clients sont actuellement en situation de CMA répartis sur ces deux réseaux en majeure partie de type T70<sup>2</sup>AI en technique posé façade. Le transformateur actuel est à 100 % de son coefficient d'utilisation. Les travaux consisteront à remplacer 350 ml de T70<sup>2</sup> AL sur façade par un T150<sup>2</sup>AI. De plus, il serait souhaitable suivant la configuration intérieure du poste de transformation « Francisque », à muter le transformateur actuel de 400 à 630 Kva.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet dont le montant s'élève à 52 748.28 € HT soit 63 297.94 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- DEMANDE les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
- S'ENGAGE à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 0 €.
- AUTORISE son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
- VERSERA sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
  - Le premier acompte au moment de la commande des travaux
  - Le second acompte et solde à la réception des travaux.
- PREND NOTE qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- Par ailleurs, la Commune S'ENGAGE à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 7 988.90 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la Mairie.

- DEMANDE au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

### **Rue de la Baraque – Dissimulation du réseau électrique :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux :  
Dissimulation

Ce projet s'élève à 57 938.52 € HT soit 69 526.22 € TTC.

#### **Définition sommaire du projet :**

Dans le cadre des fiches d'Appel à Projet pour 2020, la Mairie a sollicité le SMEG pour la mise en discrétion des réseaux secs sur la rue de la Baraque. Cette opération s'inscrit dans la continuité des précédentes tranches réalisées pour la mise en discrétion des réseaux sur l'intégralité de la traversée du village. Le réseau actuel est de type torsadé aérien avec deux supports béton en appui commun avec le réseau Orange. Compte tenu que la voirie a été refaite récemment, la solution devra privilégier dans la mesure du possible la pose du réseau sous génoise. Le réseau Orange est actuellement en souterrain avec quelques remontées aériennes sur supports et qu'il sera nécessaire également de mettre en discrétion.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet dont le montant s'élève à 57 938.52 € HT soit 69 526.22 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- DEMANDE les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
- S'ENGAGE à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 2 900.00 €.
- AUTORISE son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
- VERSERA sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
  - Le premier acompte au moment de la commande des travaux
  - Le second acompte et solde à la réception des travaux.

- PREND NOTE qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- Par ailleurs, la Commune S'ENGAGE à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 840.00 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la Mairie.
- DEMANDE au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

### **Rue de la Baraque – GC Telecom :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux :  
Télécommunication

Ce projet s'élève à 11 367.93 € HT soit 13 641.52 € TTC.

#### **Définition sommaire du projet :**

Dans le cadre des fiches d'Appel à Projet pour 2020, la Mairie a sollicité le SMEG pour la mise en discrétion des réseaux secs sur la rue de la Baraque. Cette opération s'inscrit dans la continuité des précédentes tranches réalisées pour la mise en discrétion des réseaux sur l'intégralité de la traversée du village. En coordination avec l'opération 19-DIS-36 de mise en discrétion du réseau électrique qui nécessitera la dépose de deux appuis communs Orange, les travaux consisteront à créer un génie civil de 90 ml avec la pose de deux chambres structures sur le réseau Orange souterrain déjà existant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet dont le montant s'élève à 11 367.93 € HT soit 13 641.52 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- DEMANDE les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
- S'ENGAGE à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 13 640 €.
- AUTORISE son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
- VERSERA sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
  - Le premier acompte au moment de la commande des travaux
  - Le second acompte et solde à la réception des travaux.
- PREND NOTE qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

- Par ailleurs, la Commune S'ENGAGE à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 204.00 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la Mairie.
- DEMANDE au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

### **Rue de la Baraque – Eclairage Public :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux : Travaux d'Eclairage Public.

Ce projet s'élève à 6 492.83 € HT soit 7 791.40 € TTC.

#### **Définition sommaire du projet :**

Dans le cadre des fiches d'Appel à Projet pour 2020, la Mairie a sollicité le SMEG pour la mise en discrétion des réseaux secs sur la rue de la Baraque. Cette opération s'inscrit dans la continuité des précédentes tranches réalisées pour la mise en discrétion des réseaux sur l'intégralité de la traversée du village. Le réseau actuel Eclairage Public est actuellement en aérien avec une lanterne sur un support béton qui doit être déposé dans le cadre de l'opération coordonnée 19-DIS-36. Les travaux consisteront à créer un génie civil de 60 ml pour supprimer le réseau aérien éclairage public existant. A noter qu'une opération économie d'énergie sur ce réseau étant actuellement en cours ou à venir sur la commune, il n'est pas prévu de remplacer les lanternes existantes.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet dont le montant s'élève à 6 492.83 € HT soit 7 791.40 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- DEMANDE les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
- S'ENGAGE à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 0.00 €.
- AUTORISE son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
- VERSERA sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
  - Le premier acompte au moment de la commande des travaux
  - Le second acompte et solde à la réception des travaux.

- PREND NOTE qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- Par ailleurs, la Commune S'ENGAGE à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 212.40 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la Mairie.

### **SUBVENTIONS 2019 – FRUITS OUBLIES - ANNULATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 22 mai 2019, une subvention de 150 € avait été accordée à l'association « les Fruits Oubliés ». Celle-ci n'a pas été versée puisque le siège de l'association n'est pas sur la Commune de Lasalle. Il convient donc d'annuler la délibération du 22 mai 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'annuler la délibération du 22 mai 2019 attribuant une subvention de 150 € à l'association « les Fruits Oubliés ».

### **SUBVENTIONS DE FACADES**

Suite à la Commission des Finances du 13 novembre 2019, Monsieur Patrick BENEFIGE rappelle à l'assemblée la doctrine relative aux subventions de façades.

#### **Doctrine**

- Bâtiment construit depuis plus de 15 ans
- Façade située en bordure d'une voie carrossable
- Sont exclus les enduits suite à une construction neuve, les murs de clôture, et les façades ayant déjà bénéficié d'une subvention depuis moins de 15 ans.

#### **Procédure**

- Demande adressée en mairie avant le début des travaux avec devis,
- Le montant de l'aide : 10 % du montant HT des travaux, limitée à 1 000 €,
- Après approbation par le Conseil Municipal, le versement sera effectué sur présentation de la facture acquittée de moins de 2 mois.

### **SUBVENTION CLASSE DE NEIGE 2020**

Madame Jocelyne ZANCHI informe l'assemblée de la classe découverte montagne et environnement hivernal qui aura lieu du 13 au 17 janvier 2020, dans le Vercors, pour les élèves de CM1 / CM2, à laquelle 16 enfants domiciliés sur la Commune doivent participer.

Une demande de subvention a été étudiée par la Commission des Finances du 13 novembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention de 60 € par enfant de Lasalle ayant participé à la classe de neige du 13 au 17 janvier 2020,
- DIT que la somme de 960 € sera versée sur présentation de l'état des enfants ayant participé.

**M. BENEFICE :** *Pour rappel, depuis 2 ans, a été admis le principe d'une subvention pour les enfants de maternelle équivalente à 50 % à celle pour les enfants du primaire.*

**Mme ZANCHI :** *A l'heure actuelle, il n'y a qu'une seule classe uniquement maternelle.*

#### **LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur Patrick BENEFICE informe l'assemblée qu'en 2019, il n'a pas été fait appel à la ligne de trésorerie. Par précaution, il convient de la renouveler pour 2020.

**M. de LATOUR :** *Il ne s'agit en aucun cas d'un emprunt.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires au renouvellement de la ligne de trésorerie.

#### **INDEMNITÉ DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR 2019**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 12 novembre 2019 de Madame la Receveuse Municipale qui sollicite l'indemnité à laquelle il peut prétendre au titre des services rendus pour 2019 à la Municipalité, à savoir conseils et élaboration du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour » et 1 voix « Contre » (Mme BOUVOT) :

- DECIDE de verser pour 2019 à Madame CHABERT Nadine, Receveuse Municipale, la somme de 606.71 €, représentant ses indemnités de conseils et d'élaboration du budget pour 2019.

**M. BENEFICE :** *Madame CHABERT est très compétente et disponible.*

**Mme ZANCHI :** *Lors de la dissolution du SIVOM, heureusement qu'elle a été là.*

## **TAXE D'AMENAGEMENT**

Suite à la Commission des Finances du 13 novembre 2019, Monsieur Patrick BENEFICE expose que la délibération proposée ne vise pas à modifier le taux de la taxe d'aménagement mais de bien préciser les conditions d'exonération.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la taxe d'aménagement a été instituée sur la Commune de Lasalle, par délibération du 2 novembre 2011 avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012 puis modifiée le 7 novembre 2012 et le 16 novembre 2016. Il convient de préciser quels locaux sont exonérés.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De fixer le taux, sur l'ensemble du territoire communal, de la taxe d'aménagement à 3.75 %,
- D'exonérer à 50 % en application de l'article L 331-9 du Code de l'Urbanisme :
  - Les locaux d'habitation et d'hébergement financés à l'aide des prêts de type PLS, PLUS, PLSA,
  - Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale financés à l'aide d'un PTZ,
  - Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>,
  - Les maisons de santé portées par des acteurs privés ou des collectivités publiques mentionnées à l'article L6323-3 du Code de la Santé Publique.

## **ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Madame Jocelyne ZANCHI informe l'assemblée que la Commune de Soudorgues a souhaité sortir de l'accueil périscolaire organisé par la Commune de Lasalle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la sortie de la Commune de Soudorgues de l'accueil périscolaire multisites,
- CONSTATE que l'accueil périscolaire organisé par la Commune de Lasalle n'est plus multisites.

## PLAN LOCAL D'URBANISME – APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, sous la pression des services de l'Etat, il est devenu obligatoire de faire un P.L.U., le Règlement National d'Urbanisme étant devenu trop pénalisant pour l'obtention de permis de construire. Epaulés par la D.D.T.M., une consultation a été lancée pour continuer le P.L.U. en tenant compte de ce qui a déjà été fait.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision du 12 décembre 2018 de dénoncer le contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du P.L.U. et celle du 23 janvier 2019 l'autorisant à lancer une consultation pour finaliser la réalisation du P.L.U.. Cette consultation a eu lieu du 17 septembre au 18 octobre 2019. Au vu du rapport d'analyse des offres, il convient de déclarer cette consultation infructueuse :

Estimation : 25 000 €

Offre OC'TEHA : 50 802 €

Offre Urban Protect : 54 372 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECLARE la consultation infructueuse,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager une procédure de marché négocié.

*M. ESPAZE :* Il faut parvenir à faire les diminutions, cela devient délirant.

*M. de LATOUR :* Pour moi, ils sont très sollicités et ont beaucoup de travail, ce qui explique ces montants.

*Mme BOUVOT :* Qu'ils prennent en compte ce qui a déjà été fait dans leurs propositions.

## QUESTIONS DIVERSES

### Document Unique :

Madame Jacqueline BOUVOT informe l'assemblée que le Document Unique, document obligatoire en ce qui concerne la sécurité, la santé et la formation du personnel, a été déposé au Comité Technique du Centre de Gestion pour avis. Ce document a été élaboré par elle-même et Madame CHAUBET (DGS), ainsi que le règlement intérieur. Monsieur le Maire a désigné Monsieur Clément SIRANTOINE en tant qu'assistant de prévention. Tous ces documents seront étudiés lors de la session de décembre puis portés à la connaissance du Conseil Municipal et mis en application. Ils prennent en compte la santé physique et psychologique des agents, l'existant en ce qui concerne la sécurité au travail avec en face une estimation des solutions envisagées rapides ou à long terme, ainsi que la formation des agents à étaler sur 2 à 3 ans.

## **Travaux d'Intérêt Général :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été saisi par le TGI d'ALES pour accueillir une personne condamnée à une peine de Travail d'Intérêt Général et qu'il y a répondu favorablement.

*Mme GRAND : Il faut savoir pourquoi ils ont été condamnés.*

*M. de LATOUR : Cela durerait environ 15 jours et il y aura préalablement une rencontre avec cette personne qui doit également accepter de faire son Travail d'Intérêt Général à Lasalle.*

*M. BENEFACTE : Ce sont des personnes condamnées à de petites peines.*

*M. de LATOUR : Elle sera, bien sûr, encadrée par un employé de la Commune et une personne du Tribunal qui viendra surveiller.*

*Mme ROUVERET : Est-ce que cela ne sera pas une charge pour eux d'encadrer cette personne ?*

*M. de LATOUR : Pendant ces quinze jours il y a toujours des petits travaux à faire.*

*Mme BOUVOT : Ce fonctionnement est très encadré, il y a obligation de désigner un référent qui s'occupe de cette personne.*

*M. de LATOUR : Il s'agit d'un 1<sup>er</sup> contact avec le TGI, ensuite la personne doit dire si elle est d'accord pour venir à Lasalle, tout se fait ensemble et petit à petit.*

*Mme GRAND : C'est une décision du Maire pourquoi en parler ici.*

*M. de LATOUR : Pour que vous en soyez informés et avoir vos réactions. Ce qui me semble légitime.*

## **Electricité, éclairage public, fibre :**

Monsieur Alain SERRE informe l'assemblée que :

- Le Poste Source : Il sera mis en place progressivement entre le 26 novembre et le 18 décembre 2018. L'accroissement de la consommation a été prévu. L'inauguration devrait avoir lieu en janvier 2020.
- La mise en discrétion du réseau : Les travaux du Cap de Ville devrait débuter le 3 décembre 2019 pour trois semaines. Les câbles Télécom et électriques seront enfouis. La route sera fermée de 8 h à 18 h en semaine avec une déviation par les Bousquets.
- Les travaux du SMEG rue de la Baraque : Tout ce qui est électrique est gratuit, pour les Télécom, c'est payant.

- Fibre : Aucun plan n'a été établi à ce jour, il ne devrait pas y avoir d'enfouissement dans la traversée de Lasalle, les réseaux existants seraient utilisés.
- Eclairage Public : La 2<sup>ème</sup> tranche de travaux a commencé et normalement être terminée d'ici fin décembre. Les premiers calculs montrent une baisse de consommation de 3 000 KW sur le poste « Francisque », une étude plus précise pourra être faite quand les données pour 2019 seront connues.

**Mme ROUVERET :** *Est-ce que cette économie est réalisée parce qu'on n'éclaire plus la nuit ?*

**M. SERRE :** *Oui, mais il y a eu une augmentation du prix du KW de plus de 80 % sur les compteurs jaunes de l'école et des Glycines.*

**Mme GRAND :** *Pourquoi une telle augmentation de tarif ?*

**M. SERRE :** *Ce sont des contrats de 3 ans, nous avons été prévenus un mois avant et donc pas de possibilité de chercher un autre fournisseur dans les délais.*

La séance est levée à 19 heures 20.